

A s'obstiner contre les déficiences, on augmente souvent le handicap : l'exemple des sourds

Bernard Mottez

La gestion de la santé

Volume 9, Number 1, avril 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001390ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001390ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

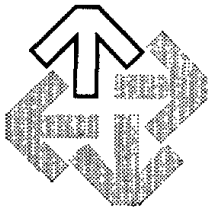
Cite this article

Mottez, B. (1977). A s'obstiner contre les déficiences, on augmente souvent le handicap : l'exemple des sourds. *Sociologie et sociétés*, 9 (1), 20–32.
<https://doi.org/10.7202/001390ar>

Article abstract

Deficiency and handicap are two facets of the same reality. The author defines handicap conventionally as the collection of social roles prevented an individual because of a deficiency. A handicap may be reduced by the individual himself aspiring to diminish his deficiency, and/or by procedures carried out by society. Taking the example of the deaf, the author demonstrates how an action concentrated upon the deficiency can have the consequence of increasing the handicap, and in so doing reveals itself a synonym of intolerance.

À s'obstiner contre les déficiences, on augmente souvent le handicap: l'exemple des sourds



BERNARD MOTTEZ

HANDICAP ET DÉFICIENCE

1. Nous introduisons ici une distinction entre la « déficience » et ce que, faute d'un terme plus adéquat, on appellera conventionnellement le « handicap ». La déficience et le handicap sont les deux faces d'une même réalité. La première renvoie à son aspect physique, la deuxième à son aspect social. Les deux peuvent être mesurées. On peut dire, assez grossièrement, que la déficience visuelle se mesure en perte de dioptries, la surdit  en perte de d cibels et la d bilit  par une place sur l' chelle servant   mesurer le coefficient intellectuel. On peut imaginer une mesure pour les d ficiences   propos desquelles on n'a pas encore  prouv  le besoin de le faire. Elle sera toujours le r sultat de tests portant sur la diminution des performances r sultant de la l sion d'un organe ou de quelque dysfonction. Ces mesures ont parfois, d'un point de vue social, des applications pratiques importantes. Elles permettent de classer clairement les individus. C'est pour tout gestionnaire minutieux une op ration capitale. Pour d cider de l'obtention ou du retrait de certains droits, c'est souvent   la mesure de la d ficience et   elle seule qu'on fait appel. Elle rev t en effet un caract re   la fois absolu, technique et pr cis permettant de faire l' conomie des contextes sociaux.

Dans ce contexte, on appellera handicap *l'ensemble des lieux et r les sociaux desquels un individu ou une cat gorie d'individus se trouvent exclus en raison d'une d ficience physique*. On entend ici par lieux sociaux des champs d'activit  plus ou moins institutionnalis s d finissables en termes aussi simples que travail,  ducation, sport,

loisirs ou religion. Le handicap est donc l'ensemble des interdits et des limites aux engagements sociaux. Ce n'est rien d'autre, si l'on veut, que l'antonyme de l'intégration. La mesure du handicap ayant un intérêt purement sociologique, il n'en existe pas d'officielle. C'est jeu d'enfant que d'en imaginer.

2. Notons que les critères servant à mesurer les déficiences étant spécifiques et variant selon la nature de ces derniers, c'est seulement au niveau du handicap que peut être trouvée la commune mesure permettant de comparer la situation d'individus atteints de déficiences différentes.

Cette définition purement sociale a surtout l'avantage de pouvoir mettre en relief la part relative de la déficience dans la production de la condition sociale de celui qui en est atteint. Il est clair en effet qu'une même déficience ne représente pas le même handicap selon les orientations et les modes d'organisation des sociétés. Ce qui n'est qu'une déficience sans conséquences majeures dans telle société ou dans tel contexte peut devenir un lourd handicap dans d'autres.

Il existe donc, pour réduire le handicap, deux directions possibles, analytiquement séparables et *a priori* nullement exclusives l'une de l'autre. On peut s'attaquer directement à ce que nous avons convenu d'appeler le handicap, c'est-à-dire modifier certaines modalités de l'organisation sociale. Faute de faire marcher l'infirme moteur cérébral, le para ou le tétraplégique, on peut organiser la cité de façon à ce que leur handicap en soit cependant réduit: concevoir des logements à leur convenance, éviter les escaliers dans les lieux publics lorsque aucune nécessité ne l'impose ou aménager alors des rampes permettant à leur chariot de passer, multiplier les ascenseurs accessibles, préférer les portes coulissantes et enfin — puisque d'être handicapé, on n'en est pas moins astreint à certaines nécessités communes —, dans les toilettes publiques, en ménager à leur usage.

Mais comme il existe par ailleurs un lien entre la déficience et le handicap, on peut aussi, diminuant la déficience, espérer réduire d'autant le handicap. On peut parler d'optique thérapeutique, sauf à préciser que nous disons, bien sûr, diminuer la déficience: s'agissant de choses telles que la surdit , la c cit , une mutilation ou quelque atteinte de la moelle  pini re, c'est d'orthop die qu'il peut s'agir, ou de palliatif, mais non de gu rison.

  la diff rence des mesures pr c dentes, enti rement tourn es vers l'organisation sociale, les actions visant   r duire la d ficience portent sur la personne m me du handicap . Destin es   am liorer directement ses performances et/ou   lui donner le moyen de le faire lui-m me, elles doivent augmenter de la sorte ses chances d'int gration. C'est   diminuer la d ficience qu' uvrent la plupart sinon tous les sp cialistes au service des handicap s: m decins et chirurgiens sp cialis s, proth sistes et r educateurs de toutes sortes. En mati re de surdit , dont il sera principalement question ici, outre les interventions chirurgicales lorsqu'elles sont possibles, outre l'appareillage, lorsqu'il l'est  galement, on doit compter principalement parmi les mesures visant   r duire cette d ficience et ses cons quences imm diates, toutes les techniques de r education auditive, d'orthophonie et d'apprentissage de la lecture labiale¹.

3. Puisqu'il s'agit de techniques, ces mesures visant   diminuer les d ficiences s'inscrivent dans une histoire ou, plus exactement encore, dans une  volution. On peut, les isolant, parler   leur propos sans ambigu t  de cumulativit  et de progr s. Les moyens d'aujourd'hui sont meilleurs que ceux d'hier. Ce qui est spectaculairement vrai pour l'appareillage, l'est aussi pour les m thodes de r education.

1. Par sourds, nous entendons essentiellement les sourds de naissance et ceux qui le sont devenus avant l' ge de l'apprentissage de la parole.

C'est pourquoi ceux qui écrivent l'histoire d'une catégorie de handicapés² résistent généralement mal à la tentation de trouver là un fil conducteur et du même coup celui qui donne à cette histoire tout son sens. Il en résulte une vision optimiste de l'avenir où tout ne peut qu'aller pour le mieux. De telles histoires reconstruisent toujours le passé à leur façon. Elles n'omettent jamais de mentionner les temps barbares, heureusement révolus, où le père romain avait droit de vie sur le nouveau-né malformé. Mais, toutes les formes du progrès allant de pair, les lumières de la raison viennent peu à peu à bout des ténèbres, de l'ignorance et de l'intolérance.

Donner un sens, c'est préconiser aussi une politique et une morale. Aucun obstacle ne doit se dresser contre l'action de ceux qui sont dès lors sacrés sujets de cette histoire: ceux dont le rôle est de lutter contre la déficience. Quant aux éventuelles erreurs passées de ces derniers, elles ne sont qu'erreurs de parcours, simples bavures inévitables dans tout processus d'apprentissage et celles-là même qui éviteront d'en faire d'autres à l'avenir.

AUGMENTATION DU HANDICAP

1. Malheureusement, quels que spectaculaires que soient les progrès pour réduire une déficience, il n'en résulte pas toujours que le handicap en diminue pour autant. De telles reconstructions font d'abord assez régulièrement l'économie d'autres changements ayant pour conséquence de le faire augmenter.

C'est ainsi que si l'on veut comparer la situation des sourds au siècle dernier avec celle qui est la leur aujourd'hui, il faut tenir compte de véritables révolutions ayant eu pour conséquence de les isoler plus. Il existe aujourd'hui bien d'autres canaux pour l'échange et l'information que la lecture, la conversation face à face et les discours publics. De ces derniers modes de communication, plus mal évidemment qu'un entendant, les sourds parviennent à s'accommoder. Ils sont en revanche totalement démunis face aux télécommunications. Or, bagatelles ou choses sérieuses, c'est par là désormais que circulent certaines informations, certaines idées, certains plaisirs, et beaucoup d'activités sociales se trouvent organisées en conséquence.

Ce fut d'abord la découverte et la généralisation du téléphone: cruelle ironie, c'est à l'amour d'une sourde qu'il doit d'avoir été inventé. La radio n'est évidemment pas faite pour les sourds. Quant à la télévision, l'usage respectif qu'en font les aveugles et les sourds suffit à indiquer que l'oreille importe plus que la vue pour en capter les messages. C'est aussi pourquoi, ayant cessé d'être muet, le cinéma ne devient accessible au sourd que pour autant qu'il s'agisse d'une production étrangère sous-titrée.

Une telle évolution ne saurait être évidemment remise en cause et elle n'est le fruit d'aucune conspiration machiavélique à l'encontre des sourds. Il peut lui être trouvé des

2. Par histoire, on peut entendre plusieurs choses. Certaines catégories de handicapés ont une histoire en ce sens que c'est eux, pour une part, bien évidemment, qui l'ont faite. Tel est notamment le cas des aveugles et des sourds qui ont les uns et les autres une très longue histoire. Certaines catégories, comme les handicapés moteurs, commencent seulement depuis quelques décennies de faire la leur. Il n'existe aucun impératif d'ordre éthique, métaphysique ou autre à ce qu'à toute déficience corresponde un jour une histoire en ce sens. Cela dépend de plusieurs conditions précises dont il serait aisé d'amorcer l'analyse. Notons toutefois dans ce contexte qu'il est une catégorie de handicapés dont on voit mal, a priori, de quelle façon elle pourrait un jour avoir une histoire en ce sens: c'est celle des débilés mentaux. Leur histoire semble ne pouvoir être que celle de la situation qui leur est faite. C'est dans ce second sens, applicable à toutes les catégories de handicaps, que nous employons ici le mot d'histoire. Il est clair que la façon dont les spécialistes considèrent et traitent une déficience à différentes époques n'est qu'un des éléments de la situation sociale de ceux qui en sont atteints et qu'elle ne suffit pas pour juger de leur handicap.

aménagements comme le télétype branché au téléphone qui se répand aux États-Unis, ou un sous-titrage systématique au cinéma et à la télévision. Ces aménagements ne parviendront cependant jamais à redonner aux sourds du XX^e siècle la situation qui était la leur au siècle dernier avant ce déplacement massif, et en leur défaveur, des canaux de communication et d'information.

2. Il existe par contre des lieux sociaux, et d'importance, où le champ pour des interventions de caractère volontariste apparaît relativement large. Tel est, par exemple, celui du travail et de l'insertion professionnelle. De quelque catégorie de handicap qu'il s'agisse, l'expérience est presque partout la même. Les aménagements matériels nécessaires sont fréquemment moins importants qu'il ne paraissait, les difficultés ne se situent jamais à l'endroit où on le pensait, et l'on convient toujours que le véritable obstacle c'était les « préjugés ».

Les préjugés ne doivent pas être analysés comme des sortes d'idées fausses issues de la nuit des temps dont un minimum de réflexion permettra un jour de venir à bout. C'est sur les motifs pour lesquels se constituent des espaces ne permettant pas l'épreuve de la réalité qu'il faut s'interroger. On en voit parfois se constituer sous nos yeux.

Si l'on en croit H. Gaillard, on assiste dans tout le courant du XIX^e siècle à une ouverture croissante aux sourds du marché du travail³. L'éducation dont ils bénéficiaient y était pour beaucoup, l'instruction étant naturellement d'autant plus prisée que l'analphabétisme est plus répandu. Grandes entreprises, grandes administrations, les secteurs où l'on emploie des silencieux débordent largement le cadre des métiers artisanaux auxquels la formation professionnelle qui leur est traditionnellement donnée les destine. Puis brusquement vient le reflux. La première guerre mondiale ouvrit à nouveau le marché du travail aux silencieux. Mais quels que furent les résultats, on ne voulut pas en tirer les conséquences. Ce fut sans lendemain⁴. On peut en juger par les réponses aux lettres de G. Vialatte, sollicitant, de façon fictive, un emploi pour des sourds dans plusieurs grandes entreprises et administrations publiques. Les refus étaient sans appel. Quand ils étaient justifiés, c'était au nom des règlements et de la sécurité⁵.

La sécurité, tel est en effet le motif au nom duquel, y devenant soudain sensible, on élimine les handicapés du travail en toute bonne conscience: pour le bien de tous et pour leur propre bien. Le peu de pertinence de l'argument, s'agissant des sourds — et comme si c'était là le problème majeur posé par leur emploi — laisse imaginer le sort des quel-

3. Henri Gaillard, Directeur de la *Gazette des sourds-muets* et secrétaire de l'Association française et étrangère pour l'avancement des sourds-muets: *De l'utilisation des sourds-muets pendant la guerre*, 1915, Niort, 16 p. et *Le Droit des sourds-muets au travail*, Paris, 1923, 22 p.

4. En matière de bienfaits, les guerres promettent toujours plus qu'elles ne tiennent. On peut en attendre la découverte des capacités des moins valides, les plus valides étant au combat. Mais par ailleurs, l'engagement pris à l'égard des combattants laisse augurer des efforts faits en faveur de ceux qui reviennent handicapés. Généralement, on ne lésine guère, en effet. Mais il est significatif, comme si cela était plus facile, qu'on se préoccupe surtout de réduire la déficience. Les guerres furent toujours l'occasion de progrès, et souvent spectaculaires, en matière de médecine, de chirurgie et de prothèses. Elles le furent aussi en matière de procédures de rééducation, dans la mesure où celles-ci sont le complément obligé de toute forme d'appareillage. Mais dès lors qu'il s'agit de s'attaquer directement au handicap, le zèle est moindre et l'on se heurte à bien des oppositions. Une bonne pension est souvent le prix dont ceux que le sort épargna préfèrent payer leurs dettes. Il est remarquable que pendant la première guerre mondiale, Keufer (Confédération Générale du Travail) n'accepta de siéger à une commission pour la rééducation et la réinsertion au travail des blessés de guerre que pour défendre les travailleurs (valides) contre la concurrence dont ils risquaient de devenir l'objet de la part de ceux qui, pour être amoindris, n'étaient donc plus pour autant de véritables travailleurs. Les craintes de Keufer, comme il en est pour le travail des femmes et des étrangers, n'étaient pas sans fondement. Mais par bonheur pour tous les valides, les préoccupations de Keufer rejoindront celles des chefs d'entreprise: devant les impératifs de la reconstruction, il ne sera pas question de s'embarrasser des « gueules cassées ».

5. Cité par H. Gaillard, *op. cit.*, 1923.

ques-uns pour qui, comme il en est dans leur vie de tous les jours, il y a effectivement des risques. Il y a des endroits où les meilleures initiatives sont toujours perverties. À la fin du dix-neuvième siècle, et presque dans le même moment, furent promulguées dans tous les pays industrialisés ou en voie d'industrialisation des lois concernant les accidents du travail: à « l'industrie », qui blesse, d'indemniser, sans regarder de trop près qui, du travailleur ou du patron, est responsable. Les primes d'assurance étaient plus élevées dès qu'il s'agissait de travailleurs atteints d'une déficience.

Ce n'était que le début d'une longue histoire, celle de la sécurité, dont on s'étonne qu'à l'égal de celle du rendement elle n'ait pas encore été écrite. Parce que les impératifs de rendement et de sécurité sont souvent contradictoires, on oublie que c'est la même histoire, celle de la rationalisation. Rationaliser, cela a toujours moins voulu dire la prise en charge par l'organisation des problèmes de rendement et de sécurité que le perfectionnement des moyens de contrôle permettant de vérifier que chacun s'en acquitte pour son propre compte et s'en tient responsable. Rationaliser étant tout prévoir, rien ne doit être ignoré. C'est débusquer ce que le travailleur voudrait maintenir caché. C'est le contrôle de ses gestes et de ses moindres déficiences. Or l'accident étant l'imprévu, on doit prendre les coudées franches en matière de déficience. Soucis de rendement et de sécurité conduisent aux mêmes procédures, la sélection. Mais celle qui concerne le rendement se fait plutôt sur le tas. En matière de sécurité, on doit prendre les devants, et l'on préfère, si l'on peut dire, ne pas prendre de risques. Les visites médicales d'embauche ne sont pas traditionnellement des œuvres philanthropiques, mais de simple police. Cardiaques, épileptiques, hémophiles, victimes d'antécédents psychiatriques ne sont pas les seuls, aujourd'hui, devant le dilemme de dissimuler ou de dire. En ne disant pas, ils ne prennent pas seulement leurs risques, ils sont en infraction avec les lois qui, pour la tranquillité de tous et le bon ordre des choses veulent que sur le travail, sur la route ou ailleurs, toute chose soit sue et précisée, afin qu'on se méfie.

Il en est du travail comme des media. Pour comparer le handicap des sourds d'aujourd'hui à ceux du siècle passé, il ne faut pas comparer terme à terme les emplois auxquels accèdent enfin — ou n'accèdent plus — les sourds d'aujourd'hui à ceux qu'occupaient ou non ceux du passé, mais bien plutôt ce que signifient ces emplois par rapport aux marchés du travail d'hier et d'aujourd'hui. À supposer, souhaitons-le mais sans en être assuré, que, mesurée avec cette précaution méthodologique, l'insertion professionnelle des sourds, est meilleure aujourd'hui, cela n'enlève rien à ce seul point sur lequel nous voulions attirer ici l'attention: la prise en charge par la société de ses responsabilités à l'égard des handicapés — de ceux qui le deviennent dans ce lieu social valorisé qu'est le travail — et le souci qui en découle, d'éviter qu'il ne s'en fasse trop en ce lieu, ont pour résultat d'*augmenter le handicap de ceux qui sont déjà victimes d'une déficience*.

3. Les handicapés, sachant ce qu'est de vivre avec leur déficience, sont évidemment souvent les premiers à souhaiter que soient trouvés les moyens pour la prévenir. Ils le sont d'autant plus qu'il s'est agi pour eux de déficiences acquises. Ils sont toujours sensibles d'autre part, à ce que leur condition soit connue du grand public. On s'étonne, voire on se scandalise, chaque fois qu'est soudain l'objet d'un intérêt public une catégorie de handicapés jusqu'alors maintenue dans l'ombre. On se demande par quel mystère et par quelle injustice leur sort avait pu, jusqu'à ce jour, être à ce point dissimulé.

Mais les handicapés n'ont pas toujours à se féliciter de certaines visibilités publiques trop brutales. L'horreur que peuvent inspirer certaines déficiences fait que c'est à elles

seules qu'on s'attarde, devenant incapable de s'intéresser à la personne de ceux qui en sont les victimes. La répulsion qu'inspire la déficience peut même s'étendre à la personne de ceux qui en sont atteints, ne laissant alors place, dans le meilleur des cas, qu'à la pitié, sentiment dont les handicapés n'ont que faire. C'est surtout au moyen d'en finir avec cette déficience qu'on songera. Les mesures de protection, et cela vaut d'autant plus qu'elles sont plus radicales, vont souvent à l'encontre de l'insertion sociale de ceux qui en sont atteints. Les individus atteints de déficiences à caractère héréditaire ou soupçonnées de l'être sont plus handicapés aussitôt qu'on se soucie d'eugénisme. Ils sont l'objet de mesures autoritaires, de pressions informelles ou d'interdits intériorisés les limitant dans leur droit à la procréation. Les sourds se marient entre eux. Il existe une surdité héréditaire. Si difficile que soit la condition faite à ceux qui ont tiré le mauvais numéro à la loterie de la vie, il n'en résulte pas toujours qu'ils prennent de la vie un tel dégoût qu'ils ne veuillent aussi la donner à leur tour.

Que s'occuper de prévention ne soit en rien œuvrer au profit de ceux qui sont déjà atteints, voilà qui va de soi. Que cela puisse avoir pour résultat d'augmenter leur handicap, il importait de le souligner. Mais dès lors qu'il s'agit, pour la diminuer, de s'attaquer à une déficience déjà en place, le problème paraît tout autre. Cela peut avoir pourtant des conséquences en tous points semblables. L'histoire de l'éducation des sourds en est une illustration.

L'ENVAHISSEMENT DE L'ÉDUCATION DES SOURDS PAR LES PRÉOCCUPATIONS THÉRAPEUTIQUES

1. INSTRUCTION OU RÉÉDUCATION: DERRIÈRE UNE QUERELLE DE MÉTHODE UN DÉBAT SUR LES FINS DE L'ÉDUCATION DES SOURDS

Les sourds sont les héritiers et les continuateurs d'une création culturelle d'importance qui est entièrement leur. La langue des signes, langage gestuel se transmettant de génération à génération, est une véritable langue possédant en propre son vocabulaire et sa grammaire. Loin d'être universelle, elle n'est comprise, ainsi que toute langue, que de ceux qui l'utilisent et en connaissent le code. Ce code est différent selon les pays et il est même sujet à d'assez grandes variations de localité à localité.

Le génie de l'abbé de l'Épée consista à faire de cette langue le véhicule de l'instruction des sourds. Il s'occupa à en démutiser quelques-uns. Il s'en soucia de moins en moins. Son successeur l'abbé Sicard, s'en désintéressa totalement. On le lui reprocha. Il déclara regretter en effet qu'on ne lui en ait jamais accordé les moyens. Il lui aurait suffi de « payer deux hommes de peine qui seraient chargés exclusivement de cette œuvre qui ne demande ni de l'esprit ni de grands talents, mais seulement un peu de patience ». Il préférerait se consacrer à ce qui lui paraissait l'essentiel. Tel fut sans doute également le cas dans bien d'autres institutions qui à l'exemple de celles de Paris s'étaient multipliées dans le monde.

Pendant le XIX^e siècle, deux méthodes se sont néanmoins affrontées pour l'éducation des sourds. Si certains suivaient celle par laquelle l'abbé de l'Épée avait frayé le chemin à l'éducation de masse des sourds, d'autres, suivant S. Heinicke, de Leipzig, préconisaient un enseignement *exclusivement oral*. Estimant qu'on ne pense que pour autant qu'on parle, ce dernier soumettait tout enseignement à l'apprentissage préalable de la parole (exercices d'articulation) et de la lecture labiale.

En raison de la célèbre polémique entre l'abbé de l'Épée et S. Heinicke, ces méthodes, méthode mimique et méthode orale, ont été qualifiées de méthode française et de méthode allemande. C'est la terminologie qui continue d'être employée au Congrès de Milan, qui en 1880 tranchera et pour longtemps, en faveur de cette dernière.

Mais ce qu'on appelait la méthode française avait presque disparu en France à ce moment. Certains établissements avaient rallié l'oralisme le plus strict et il ne devait plus en rester beaucoup où l'on ne se souciait pas d'apprendre aux sourds à parler et à lire sur les lèvres. On utilisait alors la *méthode mixte* ou *combinée*, termes qui recouvraient les manières les plus diverses de faire cohabiter le signe et la parole, ainsi que l'écriture et la dactylographie (alphabet manuel). On faisait en gros ce que, y revenant, on appelle aujourd'hui la *communication totale*. Ainsi, ce n'est pas tant la méthode de l'abbé de l'Épée à peu près disparue, qui est condamnée au Congrès de Milan, mais la méthode mixte, censée ne pas être la meilleure pour parvenir à l'objectif majeur qui paraît aller de soi: l'apprentissage de la parole. On parle de méthodes, mais ce qui a triomphé à Milan, c'est en effet l'affirmation claire des buts désormais assignés à l'éducation des sourds. *Autrefois moyen parmi d'autres, la parole, en devenant le seul, est érigée en fin.*

L'abbé de l'Épée entendait faire de ses élèves de bons chrétiens, de bons citoyens et de bons ouvriers. Prenant acte de leur infirmité et découvrant que par le truchement de leur langue, il était possible de les instruire, de leur apprendre à lire et à écrire, partant de favoriser leur insertion sociale c'est directement cette instruction et cet accès à la culture qui sont visés. Le français était appris aux jeunes sourds comme on le fait d'une seconde langue, au moyen de l'écriture, de l'alphabet manuel et en ayant recours, naturellement, aux signes méthodiques⁶. La réussite de certains fut particulièrement brillante. Il sortit de l'Institut de Paris une pléiade d'intellectuels qui, connaissant deux langues, la langue des signes et le français, furent à coup sûr moins lésés, de ne pas savoir parler, que des générations de sourds dits parlants qui n'en connaîtront à vrai dire aucune.

À partir de 1880, il est établi qu'à moins de bien articuler on ne peut être bon chrétien, bon citoyen ni bon ouvrier. La parole étant considérée comme le « passeport nécessaire d'accès à la culture » et la condition *sine qua non* de l'insertion sociale, elle devient en matière d'instruction le but, la mesure de toute chose et son acquisition le préalable évident à la réception de toute forme de savoir. « Pourquoi donc vouloir à toutes forces donner « le savoir » aux sourds avant de leur avoir donné les moyens d'acquérir le langage correct? » Pour reprendre les termes des sourds eux-mêmes: on transforme les grands établissements d'enseignement en « cliniques de la parole ». « Le médecin demande-t-il au malade son avis sur la façon dont il doit être soigné? » Cette remarque est devenue courante, aux lendemains de Milan, sous la plume ou dans la bouche des enseignants. Elle s'adresse aux associations de silencieux devenues trop bruyantes à leur goût. Il ne saurait plus être question de les entendre, comme il le fut pendant des décennies. Cette remarque indique clairement la façon dont les instituteurs conçoivent désormais et les sourds et leur travail. Le travail pédagogique est maintenant conçu comme un travail thérapeutique. Un récent ouvrage faisant autorité en matière de pédagogie le réaffirme⁷. Les professeurs de sourds mettront dès lors leur idéal à ne plus être que ces hommes de peine qui firent défaut à Sicard.

6. Les signes méthodiques n'appartiennent pas à la langue naturelle des signes; ce sont des signes artificiels destinés à traduire littéralement, terme à terme, des formes grammaticales de la langue française.

7. Henry Herren (sous la direction de), *L'Éducation des enfants et des adolescents handicapés en milieu scolaire et para-scolaire*, tome 3, vol. 1, *Les sourds*, Paris, Éditions E.S.F., 1971, 225 p.

2. DOMMAGES INTELLECTUELS ET AFFECTIFS

D'un siècle d'obstination oraliste, on commence à dresser le triste bilan. Cette remise en question a lieu aussi bien dans certains pays où l'oralisme avait été pratiqué de la façon la plus rigoureuse, comme dans les pays scandinaves, que dans ceux, comme les États-Unis, où le recours à la langue des signes ne fut jamais dans l'enseignement l'objet de cet interdit absolu que nous avons connu et connaissons encore en France⁸.

C'est aux psychologues, ou plus exactement aux psycholinguistes, psychothérapeutes et psychiatres qu'on doit les réquisitoires les plus accusateurs⁹. Le point de vue de ceux qui sont de ce côté de la barrière est toujours mieux écouté que celui des premiers concernés. Mais l'intérêt principal de ce qu'ils nous disent est que c'est justement à la voix des silencieux qu'il faudrait commencer de prêter attention.

Éminemment soucieux du développement intellectuel, de l'équilibre affectif et de la santé mentale des jeunes sourds, ils montrent comment se créent toutes les pathologies, c'est-à-dire tout simplement cette « psychologie du sourd » telle que certains psychologues attardés continuent de nous la décrire: c'est en faisant de l'apprentissage de la parole l'objectif majeur dont tout est censé dépendre. À l'inverse de ces éducations précoces dont on se préoccupe aujourd'hui en France — mais pour mettre en garde les parents contre les gestes qui pourraient leur échapper —, ils en préconisent une qui commence à se généraliser. Elle met l'accent sur la communication, sans introduire la moindre exclusive quant aux moyens par lesquels elle peut se faire. On enseigne aux parents entendants la langue des signes. Surprise, ce ne sont pas nécessairement les enfants dont les parents ont eu recours aux signes qui ont le moins d'appétit pour apprendre à parler.

3. ABSURDITÉS PÉDAGOGIQUES

Dans la décennie qui suivit le Congrès de Milan, on vit se répandre les pratiques pédagogiques les plus insensées. Ainsi, au moment même où l'apprentissage de la lecture devenait un but pour tous les Français, l'oralisme, dont l'un des slogans était « le livre de l'élève est la bouche du maître » commençait sa guerre au livre et à l'écriture dont l'apprentissage était différé. Ceux-ci n'étaient pas seulement considérés comme des moyens trop commodes de communiquer qui, à l'instar du signe, empêcheraient les sourds de faire l'effort de parler (et d'ailleurs, signalent certains, comment le sourd parviendrait-il à communiquer avec les illettrés?). Pour beaucoup, comme il en serait de la langue des signes, le caractère concret de l'écriture ne permettrait pas véritablement l'accès à l'abstraction. Pourquoi aussi, insiste-t-on, procéder avec les sourds de façon différente d'avec les entendants qui n'apprennent à lire que lorsqu'ils savent parler correctement?

On revint de cette façon de faire comme de bien d'autres encore plus criminelles. On les qualifia d'« excès ». Mais cela sans jamais remettre en question le but unique qu'on s'était fixé et qui les expliquait. On avait trouvé enfin à Milan, un critère simple pour juger de la qualité d'un établissement, il demeure de nos jours: une école vaut d'autant plus qu'on y « gesticule » moins.

8. Les États-Unis eurent aussi leur période oraliste, mais elle fut plus tardive que dans les pays européens. D'autre part, et surtout, même pendant cette période et en tout cas dans les internats, on avait recours aux signes pour les enfants plus âgés dès lors qu'ils n'avaient pas réussi à apprendre à parler.

9. Parmi les psycholinguistes, voir notamment les travaux d'Ursula Bellugi. Pour les autres, on peut citer: Hilde S. Schlesinger et Kathryn P. Meadow, *Sound and Sign, Childhood Deafness and Mental Health*, Berkley, University of California Press, 1972, 265 p. E. D. Mindel and McCay Vernon, *They grow in Silence, the deaf Child and his family*, N.A.D., Silver Spring, Maryland, 1972 et les travaux du psychiatre norvégien Terje Basilier.

4. STIGMATISATION DE LA LANGUE DES SIGNES ET, PARTANT, DE LA COMMUNAUTÉ DES SOURDS ADULTES

Si l'oralisme a spectaculairement échoué dans ce qui fut et reste son ambition, faire parler tous les sourds et de façon qu'ils soient compris; il a excellemment rempli une partie de son programme: en stigmatiser la langue. Il n'est certes pas venu à bout de la langue des signes, comme il se le proposait. Mais il a réussi à en faire une langue honteuse. C'est celle qu'on utilise en cachette, c'est celle de la quotidienneté, des échanges affectifs et de la conspiration, c'est celle des enfants (sourds) contre leurs maîtres (entendants). Il n'est évidemment plus exigé des enseignants qu'ils la connaissent. Cela leur est au contraire déconseillé de peur qu'ils ne s'y laissent aller. On s'étonne cependant qu'aussi peu, passant outre, se soucient de l'apprendre. Cette absence de curiosité est l'intériorisation parfaite du rôle que le projet de 1880 leur assignait. On ne leur demande plus de comprendre leurs élèves mais de les corriger.

On peut dire que la langue des signes est d'autant plus dépréciée et condamnée par les enseignants qu'ils mettent leur point d'honneur à ne pas vouloir la connaître. Cela se greffe sur un processus interne à la langue des signes, exemple d'une de ces prédictions réalisatrices dont l'histoire des sourds est si fertile. Il suffit qu'on interdise une langue pour qu'elle se mette aussitôt à présenter toutes les caractéristiques au nom desquelles on la déprécie¹⁰. L'interdire fait dès lors figure de service rendu à ceux-là mêmes qu'on brime.

5. DÉPRÉCIATION DU SOURD

Il est frappant de voir le changement de ton de la littérature concernant les sourds à partir du moment où est fait le choix oraliste. À l'intense et bienveillante curiosité initiale pour le fonctionnement mental de ceux dont on découvre la langue (jusqu'au milieu du XIX^e siècle) succède de la plume même de ceux ayant à les éduquer une littérature systématiquement dépréciative s'ingéniant à démontrer leur infériorité naturelle (intellectuelle, affective et morale) par rapport aux entendants. Cette littérature s'explique par le projet oraliste lui-même: s'il faut déployer tant d'efforts et faire le sacrifice de tant d'autres choses pour l'apprentissage de la parole, c'est bien en effet, parce qu'un être parlant est supérieur à celui qui ne parle pas. Mais il y entre très rapidement la blessure narcissique de Pygmalions piqués dans leur amour-propre. La tâche se révèle plus difficile que prévue. Il en est alors comme des enfants s'en prenant aux objets qui leur sont rebelles. N'ayant vu dans les sourds que leur propre projet, c'est l'image de leur impuissance qui leur est renvoyée. Ils sont devenus incapables de voir chez eux ce que leurs prédécesseurs avaient su y découvrir et dont ils avaient su tirer parti. Au lieu que cela les conduise à reconsidérer leur position, cela ne sera qu'un stimulant de plus pour s'obstiner contre la déficience — et le sourd. Car tout le mal vient en définitive de là: ils sont sourds. C'est le cercle vicieux.

6. REFUS D'INSTRUIRE, INSTRUCTION SOUS CONDITION ET CONCENTRATION DES EFFORTS SUR CE À QUOI LES SOURDS N'EXCELLERONT JAMAIS

L'oralisme accroît le handicap du sourd en ce sens qu'il est le refus de lui donner ce qu'il est en mesure et en droit de recevoir, du moment que cela ne passe pas par la parole. L'enseignement du calcul est subordonné à celui de la langue orale¹¹. Plus on fera de

10. Cf. p. 71-73 in Bernard Mottez, *À propos d'une langue stigmatisée, la langue des signes*, document ronéotypé, Paris, Centre d'Étude des Mouvements Sociaux, 1976, 90 p.

11. Comme l'a montré J. Lillo dans un courageux article: « À propos de l'enseignement du calcul et des mathématiques, » critique de l'emploi trop exclusif de la communication linguistique, *Revue Générale de l'Enseignement des Déficiants auditifs*, Paris, 1^{er} trimestre 1970.

l'apprentissage de la parole le but de l'enseignement des sourds, plus, centrant leur scolarité, envisagée dès lors comme thérapie, sur ce en quoi ils ne réussiront jamais qu'à demi, plus on négligera le reste. La médiocrité des résultats en articulation, en français et en grammaire deviendra à son tour la preuve qu'il est dérisoire d'envisager pour eux des études plus poussées. Alors qu'il y a peu d'années, on s'interrogeait en France sur l'opportunité d'envisager un enseignement secondaire pour les sourds, se demandant s'ils en seraient capables, il existait depuis plus d'un siècle aux États-Unis, un établissement d'enseignement supérieur pour sourds. Ne dédaignant pas de recourir aux signes, on y formait des professeurs, des mathématiciens et des chimistes. Les étudiants recevaient une éducation de base permettant à certains de continuer leurs études dans d'autres universités grâce à des interprètes professionnels. Depuis quelques années se multiplient dans de nombreuses universités des programmes pour les sourds.

7. LES SOURDS BANNIS DE L'ENSEIGNEMENT

L'oralisme a augmenté le handicap du sourd d'une autre façon. Celui-ci n'est pas seulement voué aux métiers manuels par l'enseignement qui lui est donné, certains métiers intellectuels qui lui étaient ouverts lui sont désormais formellement interdits. Paradoxe, aujourd'hui où l'on se plaint à parler d'intégration, c'est au nom de l'intégration qu'on interdit aux sourds d'enseigner les sourds¹². Ce fut longtemps la voie royale pour les plus brillants d'entre eux.

Par ailleurs, qui mieux qu'un sourd peut comprendre des enfants sourds, savoir ce qu'il peut ou non en exiger et servir de modèle? Il ne saurait y avoir désormais d'autre modèle pour le sourd que l'entendant c'est-à-dire ce qu'il ne sera jamais. Et puisque c'est à paraître entendant que le sourd doit placer son idéal, comment un professeur sourd, articulerait-il à la perfection, pourrait-il en effet corriger les défauts de prononciation de ses élèves?

CONCLUSION

1. Le handicap ou, pour respecter la terminologie de ce papier, la déficience, est, à l'inverse d'une quelconque maladie dont on finit par guérir, une réalité inéluctable sans véritable remède. C'est là affaire de définition.

Le malade, c'est chose connue, cherche à guérir. C'est en même temps une chose heureuse: il lui en est justement fait l'obligation sociale. Le malade n'est toléré avec les égards qu'on lui réserve habituellement qu'à la condition de faire aussi le nécessaire pour sortir de son état. La maladie est un état qu'il faut fuir, c'est un impératif moral et social.

La déficience, au contraire, est quelque chose qu'il faut accepter et avec quoi il faut pactiser pour vivre. C'est un impératif moral, social, un impératif de vie aussi, tout comme l'est celui de se soigner lorsqu'on est malade.

Que cela ait un caractère d'évidence n'empêche pas beaucoup de devoir le rappeler. Mais à cela, comme il en est de toute formule abstraite et vide, tout le monde peut souscri-

12. Ce n'est pas seulement l'enseignement qui, en France comme dans la plupart des pays du monde, est interdit aux sourds et aux malentendants, mais le diplôme d'éducateur. Ainsi, ceux qui ont à vivre quotidiennement avec les jeunes sourds, surveiller les réfectoires et les dortoirs, organiser leurs loisirs et seconder les enseignants doivent obligatoirement bien entendre et parler sans problèmes. C'est sans doute pour éviter les mauvais exemples à ceux qu'on prétend rééduquer. Modèle stimulant, l'éducateur, en entendant et en parlant, leur montre ainsi comment il faut être, ce qu'il faut faire et ce qui leur manque pour devenir « normaux ». Il est entendu, bien sûr, dans le même temps, que les jeunes sourds échoueront toujours dans l'imitation de leur modèle puisqu'ils leur sera interdit de servir de modèle un jour à leur tour.

re sans pour autant qu'il y ait accord. Tout dépend de ce que chacun met derrière ce constat et quelles conclusions il en tire. Ce qui n'est pas moins évident en effet, c'est que personne ne se résigne et s'accommode de ce qui n'a pas vraiment sa place dans l'ordre des choses et de la société. Le comportement de ceux qui prônent le réalisme en est toujours la meilleure illustration¹³.

2. Nous avons distingué deux directions possibles d'action pour réduire le handicap. En premier lieu une action en direction du sujet ainsi qu'une action du sujet sur lui-même. C'est celle qui vise à diminuer la déficience. Elle s'inscrit dans cet espace où la déficience se rapproche d'une maladie, espace limité mais à l'intérieur duquel il est parfois impératif et toujours possible de faire au moins quelque chose. En second lieu, une action en direction de la société. On peut considérer que la première est une façon d'adapter l'individu à la société, la seconde une façon d'adapter la société à l'individu. À cette dernière on peut donner son véritable nom: il s'agit de la tolérance.

L'une et l'autre ne sont a priori nullement exclusives. On peut même imaginer une parfaite complémentarité. L'une comblerait en quelque sorte le chemin que l'autre ne peut pas parcourir. Mais nous avons montré en quel sens ces deux optiques pouvaient au contraire s'opposer, et c'est à ce en quoi elles s'opposent que nous nous sommes intéressé.

Les spécialistes ayant pour tâche de réduire la déficience prendraient volontiers à leur compte le célèbre apologue chinois: pour aider le nécessiteux, je peux lui donner le produit de ma pêche, mais je peux aussi lui apprendre à pêcher. Lui apprendre à pêcher, c'est à l'évidence le plus précieux service à lui rendre puisque le faisant autonome, il ne sera plus tributaire de futurs cadeaux.

Les spécialistes conçoivent ainsi leur tâche. Ils estiment donner au handicapé ce qu'ils peuvent lui donner de meilleur. Cela explique leurs attitudes à l'égard de toutes les mesures en direction de la société. Celles-ci leur apparaissent souvent démagogiques, parfois nuisibles et généralement secondaires. Plus exactement, ils se montrent très favorables à de telles actions dès lors qu'elles sont le support qui leur permet de mieux faire leur travail. Ils sont indifférents ou favorables dès lors qu'elles n'interfèrent pas avec leur travail ou peuvent être considérés comme le supplément de ce qu'ils ne peuvent pas faire. Ils sont capables en revanche de déployer en toute bonne conscience une incroyable hostilité à l'égard de toutes celles qui vont à l'encontre de ce qu'ils estiment le meilleur, la bonne réussite de leur travail.

Malheureusement ces mesures sont généralement celles qui sont demandées par les handicapés, car c'est là qu'ils mettent leur action. Alors que pour le spécialiste, il n'y a d'action valable que celle qui porte sur le corps du handicapé, pour le handicapé, il s'agit en effet et à l'inverse, afin de trouver place et se faire accepter, d'agir sur le corps social. Un seul exemple: dans presque tous les pays du monde, ce sont régulièrement les

13. Il est connu que les parents d'enfants handicapés ne se comportent jamais comme il le faudrait. Rejet et surprotection, telles sont les attitudes par lesquelles ils aggravent régulièrement les choses. Ils ne sauraient y remédier « qu'en voyant les choses en face » et « en acceptant leurs enfants tels qu'ils sont ». Il est toujours amusant, si l'on peut dire, de voir ces discours pleins de raison tenus souvent par des psychologues qui prônent à l'égard de ces mêmes enfants les mesures correctives les plus sévères, celles qui trahissent l'intolérance la plus grande à l'égard de la façon dont ceux qui en sont victimes se débrouillent de leur déficience. Est-il besoin de dire qu'ils n'aident guère par là les parents à suivre les conseils qu'ils leur prodiguent? On sait à l'inverse que cet acte d'accepter enfin son handicap et de le reconnaître ne se traduit pas, chez celui qui a été victime d'une déficience, par une sorte de résignation. C'est au contraire le moment où, cessant de se faire tout petit, il a décidé de vivre, met les bouchées doubles et sait revendiquer sa place au soleil: s'imposer tel qu'il est et non tel qu'on voudrait qu'il soit.

associations de ceux qui veulent le bien des sourds qui s'opposent, et souvent par tous les moyens, aux émissions de télévision pour les sourds. Ce serait là donner aux entendants une image défavorable des sourds, ce serait faire croire qu'ils ne peuvent pas parler, ce serait donner de mauvaises idées aux jeunes sourds qu'on a réussi à tenir à l'écart des séductions de cette trop facile manière de communiquer, etc... On réalise alors toute l'intolérance que dissimule parfois les plus grands dévouements. À moins qu'on ne préfère dire à l'inverse et à l'intention des handicapés qui voient les choses de l'autre côté: les plus grands actes d'intolérance cachent parfois une réelle sollicitude.

Le problème n'est pas, pour ces spécialistes de seulement prendre un peu de recul et de décider de la part raisonnable qui peut être accordée aux deux points de vue, en bref, de décider d'une façon éclairée de ce qui est bon pour le handicapé. Le problème est d'accepter une part plus modeste dans les décisions les concernant car en définitive, quand on se dit « au service des handicapés », n'est-ce pas plutôt au point de vue de ces derniers qu'on devrait se soumettre?

3. Tout serait plus clair si l'on savait dans quelles marges une action d'ordre thérapeutique est possible, si cela était en quelque sorte inscrit à l'avance et pouvait être déchiffré. Chacun cherche effectivement des données objectives à partir desquelles on pourrait fonder une politique rationnelle. Mais le propre de ces choses est que tout se passe dans le noir. Tout est cas d'espèce et tout ce qui est à faire et à inventer (et dans quelque direction que ce soit) n'est précisément pas inscrit à l'avance. Dès lors que les désirs sont grands, la part est importante dans toute politique de ce qui est de l'ordre du pari.

Cela étant vrai pour tous, il en est de même des victimes de la déficience. Au désir d'être comme tout le monde, ou de le paraître, il est difficile de renoncer. D'abord parce que être handicapé, ce n'est pas seulement « être autre », si l'on prend le terme de déficience à la lettre, c'est « être moins ». D'autre part, parce qu'on vous laisse justement espérer qu'il est possible d'approcher ce rêve, qu'on vous en donne les moyens, qu'une partie dépend de vous, et que c'est affaire de volonté: le rêve est aussi un devoir.

Or la marge paraît toujours grande de ce qui peut être fait de plus en action sur soi-même. Même parmi les actes d'héroïsme quotidiens et anonymes auxquels le handicapé se trouve condamné, il y en a toujours qu'au prix d'un petit surcroît d'effort il aurait pu mieux réussir. Pour que cet incessant travail sur soi-même, — et surtout ces inévitables ratés par où s'infiltrent la culpabilité, la dépréciation de soi et la colère, — se transforme en revendication et en action sur la société, il y faut des conditions sociales bien précises que nous n'analyserons pas ici.

4. Mais il existe une autre raison pour laquelle les revendications des sourds ne sont pas entendues. C'est d'enfants qu'il s'agit, et il n'est pas coutume, dit-on, de demander aux enfants la façon dont ils veulent être éduqués. Toute forme d'éducation comporte, rappelle-t-on avec justesse, une certaine forme de violence. Ceux qui revendiquent et demandent à être entendus sont les sourds adultes.

Les sourds adultes, dit-on, sont d'autres sourds: ce sont les ratés de la pédagogie d'hier. On n'arrête pas le progrès: demain tous les sourds parleront et paraîtront entendants. Depuis cent ans, on ne cesse d'en annoncer la bonne nouvelle: on vient justement de trouver la méthode. La dernière en date, en France, c'est la verbo-tonale.

Combien de parents d'enfants sourds ne témoignent pas de réticences à l'égard des sourds adultes: c'est l'image de ce que ne sera pas leur enfant, de ce dont il faut le tenir

éloigné. Mais à l'âge de la majorité s'opéreront les grands choix. Depuis un siècle, en dépit des « progrès », ils se font invariablement selon le même modèle. Ou bien le sourd continuera de vivre à l'ombre de sa mère dont il aura toujours besoin, ou bien, cruelle séparation, se mariant avec un conjoint sourd et trahissant les efforts de ses géniteurs et de ses maîtres, il rejoindra le monde des siens.

Il est remarquable, d'ailleurs, que la plupart de ceux qui s'occupent de lutter contre la déficience ignorent à peu près tout du monde des sourds adultes. Travaillant obstinément pour le futur, allant toujours de l'avant, ils sont trop occupés par la recherche du dernier gadget qui viendra à bout de la déficience, pour jeter un œil « de l'autre côté ». Leur tâche est achevée dès lors qu'ils ont, comme ils disent, donné aux jeunes sourds leur maximum de chances. Ils leur ont donné un outil, à ceux-ci de faire.

Heureux les sourds qui, capables alors de juger cet outil, apprendront enfin, et de leurs aînés, comment vivre.

RÉSUMÉ

Déficience et handicap sont les deux faces d'une même réalité. L'auteur appelle conventionnellement *handicap* l'ensemble des rôles sociaux interdits à un individu en raison d'une déficience. Le handicap peut être réduit par une action sur l'individu, visant à diminuer sa déficience, et/ou par une action en direction de la société. Prenant l'exemple des sourds, l'auteur montre en quoi une action centrée sur la déficience peut avoir pour conséquence d'augmenter le handicap et se révéler synonyme d'intolérance.

SUMMARY

Deficiency and handicap are two facets of the same reality. The author defines *handicap* conventionally as the collection of social roles prevented an individual because of a deficiency. A handicap may be reduced by the individual himself aspiring to diminish his deficiency, and/or by procedures carried out by society. Taking the example of the deaf, the author demonstrates how an action concentrated upon the deficiency can have the consequence of increasing the handicap, and in so doing reveals itself a synonym of intolerance.

RESUMEN

Deficiencia y desventaja son las dos caras de una misma realidad. El autor define convencionalmente la *desventaja* como el conjunto de roles sociales prohibidos a un individuo a causa de una deficiencia. La desventaja puede ser reducida gracias a una acción sobre el individuo que trata de disminuir su deficiencia y/e con una acción hacia la sociedad. El autor toma como ejemplo a los sordos y muestra cómo una acción centrada sobre la deficiencia puede tener como consecuencia la aumentación de la desventaja además, de revelarse como sinónimo de intolerancia.